

Étaient présents lors du conseil d'école :

Les représentants de parents d'élèves :

Mme Becker Lise, Mme Martinez Jennifer, Mme Boulougue Adeline, Mme Aurore Verrier, Mme Bonsigne Pauline, Isabelle Pangault

L'ensemble des enseignants :

Mme Chollet Florence (PS-MS), Mme Métro Laëtitia et Mme Fauchet Charlène (GS-CE1), Mme Levant Jennie (CP-CE1), Mme Lépine Marie-Claire (CE2-CM1), Mme Savin Gabrielle (CM2).
Sébastien Le Bras (maître E du RASED).

Les représentants de la mairie :

Mme Pringère Véronique, 3^{ème} adjointe, en charge des affaires scolaires
Mr Beauvais Richard, 2nd adjoint, en charge de la cantine
Mme Sylviane Turmeaux, adjointe

Mme Albert, Inspectrice de l'Éducation Nationale en charge de la circonscription de Contres, s'excuse de ne pouvoir être présente.

M. Charles-Guimpied Jean-Pierre, maire de Sassay, s'excuse de ne pouvoir être présent.

Mme Deniau Bérengère, enseignante (décharge de direction le jeudi) s'excuse de ne pouvoir être présente.

À l'ordre du jour :

- Présentation de l'équipe enseignante
- Bilan des élections des représentants des parents d'élèves
- Les effectifs, les répartitions et l'organisation pédagogique
- Vote du règlement intérieur, charte de laïcité, charte internet, charte PrimOT
- Le programme PHARe
- Évaluations nationales du CP au CM2
- Le fonctionnement de l'école : piscine, intervenants, projets de classes, LSU, APC
- Sécurité : exercice d'évacuation, PPMS AI
- Bilan Mairie
- Questions des parents

Le conseil d'école est ouvert à 18h30, la directrice remercie les membres de leur présence et fait débiter la réunion par un tour de table où chacun des membres se présente.

Rappel du rôle du conseil d'école.

C'est une assemblée statutaire dont les différents acteurs se réunissent pour parler de l'école, trois fois dans l'année. La durée d'un conseil d'école est en moyenne de 2 heures.

Il se compose des membres suivants :

- Le directeur ou la directrice d'école, président(e)
- Les enseignants,
- Le Maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal
- Les délégués départementaux de l'Éducation Nationale (DDEN)
- Les représentants des parents d'élèves élus en nombre égal à celui des classes de l'école.
- Mme L'Inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription de Contres assistant de plein droit aux réunions.

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres.

Peuvent également y assister, de façon exceptionnelle, en cas de besoin spécifique : les membres du RASED, le médecin scolaire ou le personnel de l'école.

À l'issue de chaque conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans le registre spécial conservé à l'école. Un exemplaire est adressé à l'Inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la circonscription et un autre exemplaire au maire. Une copie du procès-verbal sera affichée sur le panneau d'affichage devant l'école et pourra être lue sur le site internet de la mairie (information qui sera donnée aux parents via les cahiers de liaison).

Des réunions de conseil extraordinaire peuvent avoir lieu si nécessaire.

Un devoir de réserve est demandé au Conseil d'École lorsqu'il s'agit de débats nominatifs et informations privées. Les sujets doivent être d'intérêt collectif et non individuel. Les questions doivent être déposées avant le conseil d'école afin qu'elles soient intégrées à l'ordre du jour et que les autorités compétentes puissent apporter des réponses le jour du conseil d'école.

-Présentation de l'équipe enseignante

Mme Chollet Florence, enseignante en PS-MS

Mme Métro Laëtitia, titulaire à mi-temps enseignante en GS-CE1

Mme Fauchet Charlene enseignante à mi-temps en GS-CE1

Mme Levant Jennie, enseignante en CP-CE1

Mme Lépine M-claire, enseignante en CE2-CM1

Mme Deniau Bérengère enseignante en CE2-CM1 tous les jeudis (décharge de direction)

Mme Savin Gabrielle, enseignante en CM2

-Bilan des élections des représentants des parents d'élèves

Les élections des représentants de parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 11 octobre 2024 uniquement par correspondance : sur 169 électeurs, 68 ont voté (59 suffrages exprimés), taux de participation en baisse : 40,24% (56,14 l'année dernière)

Représentants des parents d'élèves élus pour l'année 2024-2025 :

Titulaires	Suppléants
Lise Becker	Fanny Peltier
Jennifer Martinez	Anthony Cotard
Adeline Boulougue	Isabelle Pangault
Pauline Bonsigne	Aurore Verrier
Marion Pupin	Emile Boiron

-Les effectifs, les répartitions et l'organisation pédagogique

PS-MS : 31 élèves (18 PS – 13 MS)

GS-CE1 : 22 élèves (15 GS – 7 CE1)

CP-CE1 : 21 élèves (14 CP – 7 CE1)

CE2-CM1 : 21 élèves (8 CE2 – 13 CM1)

CM2 : 18 élèves (18 CM2)

Effectifs actuels : 113 élèves (117 l'année dernière).

-Vote du règlement intérieur, charte de laïcité, charte internet, charte PrimOT

Le règlement initial a été communiqué aux représentants de parents d'élèves.

Comme chaque année, il sera annexé au règlement intérieur la charte de laïcité qui rappelle les valeurs de la république, la charte internet et la charte PrimOT.

-Le programme pHARe

La circonscription a mis en place une équipe bien-être pour intervenir et traiter rapidement les situations d'intimidation. Quand nous observons ou que l'on nous informe de situations d'intimidation, le protocole pHARe est déclenché. Tout élève est susceptible d'être rencontré par l'équipe pour contribuer par ses suggestions à l'amélioration de la situation d'un camarade ; il s'agit d'entretiens brefs et peu nombreux, qui n'empiètent jamais sur le temps de travail de l'élève. L'année dernière, pas de protocole pHARe déclenché.

L'école va participer à la journée « Non au Harcèlement » le jeudi 7 novembre en étant habillé tout en bleu. Un débat sera organisé en CE et CM avec passage d'une grille d'auto-évaluation pour les élèves de CE2, CM1 et CM2.

-Évaluations nationales du CP au CM2

Cette année, des évaluations nationales ont eu lieu pour tous les niveaux du CP au CM2. Ces évaluations permettent de mettre en évidence les difficultés que peuvent avoir les élèves en début d'année en français et en mathématiques.

Nous constatons des réussites en mathématiques : lire des nombres, écrire des nombres et en français : compréhension d'un texte lu à l'oral.

Après l'analyse des résultats en conseil des maîtres, nous avons décidé de mettre en place des rituels pour travailler les inférences et l'implicite en lecture.

Nous nous réunirons à nouveau en décembre afin de faire un bilan et de définir un nouvel axe à travailler en troisième période, comme le calcul rapide par exemple.

Des bilans pour une orientation en SEGPA sont proposés pour 4 élèves et il y a un refus d'orientation pour une élève.

Note de Sébastien Le Bras : Présentation du Rased. Les psychologues de l'Education Nationale doivent faire un bilan avec l'enfant pour lequel on demande une orientation, avant de faire la demande pour vérifier où l'enfant se situe et valider l'orientation dans une structure. Lorsque c'est décidé, les familles sont reçues. L'inspection définit les priorités sur lesquelles travailler. Les frais de déplacement ont été réduits de façon drastique et il devient compliqué de se rendre dans les écoles loin de leur lieu de rattachement.

-Le fonctionnement de l'école : piscine, intervenants, projets de classe, LSU, APC

Des réunions de rentrée dans chaque classe ont eu lieu en septembre afin de présenter le fonctionnement de l'école, des classes et les projets à venir. Nous regrettons le peu de présences des parents.

Chaque famille peut solliciter l'enseignant à n'importe quel moment. Les enseignants sont à la disposition des familles pour d'autres rendez-vous au cours de l'année si le besoin se fait sentir. L'enseignant de la classe est le premier interlocuteur des familles. La directrice est aussi à la disposition des familles, il est rappelé qu'étant déchargée le jeudi, elle privilégiera ce jour pour les rendez-vous dans la mesure du possible.

Piscine :

Du jeudi 12 septembre au jeudi 14 novembre 2024 pour la classe de CE2-CM1 de 15h10 à 15h50.

Du jeudi 5 décembre au jeudi 6 février 2025, pour la classe de CP-CE1 de 15h10 à 15h50.

Du jeudi 13 mars au jeudi 12 juin 2025, pour la classe de GS-CE1 de 15h10 à 15h50.

Les trois classes bénéficient de 8 créneaux de piscine.

Il est demandé aux parents accompagnateurs d'avoir l'agrément (formation théorique et tests en piscine). L'agrément reste valable 5 ans. Nous constatons qu'il y a moins de parents volontaires pour passer l'agrément. Nous rappelons que les grands-parents sont les bienvenus !

Des parents peuvent seulement accompagner pour les vestiaires, il est vérifié leur honorabilité.

Deux maîtres-nageurs et Stéphane Armengol interviennent auprès des élèves, cela permet de faire 3 groupes de niveau.

Intervenants : Viviane Alcazar intervient en musique le mardi, pour toutes les classes.

Pour le sport, la communauté de communes met à notre disposition un intervenant, Stéphane Armengol, pour les 3 classes d'élémentaire au cours du 3ème trimestre du lundi 10 mars au lundi 02 juin 2025. Chaque classe bénéficiera de 10 séances d'environ une heure. Les séances se déroulent au stade municipal si le temps le permet (il faudra prévoir la tonte). Les CE1 de la classe GS-CE1 feront sport avec la classe de CP-CE1.

Les élèves suivront un cycle tennis de table de 7 séances en janvier/février avec Julien Aufrère. Quatre créneaux par jour sont prévus (2, le matin et 2, l'après-midi). Pour la classe de GS-CE1, les 7 CE1 auront tennis de table avec l'intervenant et les GS seront dans la même salle avec une autre activité dirigée par leur maîtresse. La demande à la mairie pour le foyer scolaire a été faite et accordée.

Cette année encore, les classes de CE2-CM1 et CM2 feront une journée vélo. Nous ferons une réunion en visio avec la conseillère pédagogique en amont pour passer l'agrément le mardi 14 janvier 2025 à l'école.

Service Civique : C'est un engagement volontaire envers les autres dans l'intérêt collectif et général.

Nous avons un service civique sur l'école cette année, Luna Jarry. Elle accompagne les enfants dans les classes principalement en maternelle cette année.

Projets de classe :

En lien avec l'exposition qui a lieu à Sassay « Le sport en Loir et Cher » et « Sports non encadrés » des classes ont travaillé ce thème et ont réalisé des productions pour l'exposition.

L'école de musique de Contres est venue en début d'année pour présenter les instruments à toute l'école.

Toutes les classes de l'école participeront au salon du livre jeunesse de Saint-Gervais. Le thème cette année est « Tisser des liens ». Jérémy Pailler pour les CP-CE1, CE2-CM1 et CM2 et Claire Schvartz pour les PS-MS et GS-CE1.

Thème de l'année pour toute l'école : « Contes et légendes »

Différents projets sont en cours d'élaboration pour aborder ce thème en lien avec les programmes :

Pour les CE2-CM1 et CM2 : en janvier, atelier pédagogique autour de « l'imaginaire » par Etienne Lucas (guide conférencier à Romorantin), atelier sur la découverte de la pratique du conte afin d'inciter les élèves à créer leur propre conte, l'illustrer et créer un vrai livre. Une balade contée est prévue plus tard dans l'année.

Dans le cadre du « Projet inventaire de la biodiversité communale » mis en place par la Mairie, l'école bénéficie de 4 demi-journées d'intervention avec Sologne Nature Environnement. Nous avons donc rencontré Alexandre Roubalay pour définir les animations et les dates :

PS-MS : « Les petites bêtes » jeudi 5 juin (1h30)

GS-CE1 : « Herbar de la forêt » jeudi 5 juin (1h30)

CP-CE1 : « Les alliés du jardinier » mardi 6 mai

CE2-CM1 : « Les paysages » jeudi 5 juin

CM2 : « Réseaux trophiques » mardi 6 mai

Les coopératives de classe nous permettent de financer en partie nos projets (sorties ou achats divers, livres etc). Nous demandons aussi la participation des familles. Nous avons obtenus des subventions l'année dernière et nous n'avions pas pu communiquer les soldes qui étaient au 31 août 2024 :

- PS-MS : 1457 €

- GS-CE1 : 1732 €

- CP-CE1 : 3891 €

- CE2-CM1 : 2380 €

- CM2 : 2160 €

Nous avons rencontré l'APE mardi 15 octobre afin d'échanger sur les projets réalisables en cours d'année, définir des dates (le spectacle de Noël aura lieu le dimanche 8 décembre à 11h, la chasse aux œufs de Pâques fin avril, la fête de l'école le samedi 21 juin) et pour financer nos projets, nous les contactons également.

PrimOT : C'est un Espace Numérique de Travail (ENT) comme ce qui se fait au collège, porté par l'académie d'Orléans-Tours. Il regroupe des outils et ressources à destination de la communauté éducative et permet un lien entre l'école, les élèves, les familles et la mairie (cahier de texte, cahier de liaison, ...). Il y a une charte à signer concernant l'utilisation de PrimOT. Toutes les classes sont maintenant connectées à PrimOT. La Mairie va commencer à utiliser cet espace numérique pour communiquer avec les familles.

Aides aux élèves

Des demandes d'aide au RASED vont être faites pour les élèves en difficultés. Sébastien Le Bras intervient pour quelques élèves en CP-CE1 pour apporter une aide pédagogique.

Différents dispositifs d'aide sont à notre disposition :

Le PPRE (programme personnalisé de réussite éducative) s'adresse aux élèves qui ont des difficultés, pour lesquels certaines compétences ne sont pas maîtrisées, c'est un dispositif pédagogique sur le court terme présenté aux parents.

Le PAP (Plan d'accompagnement personnalisé) pour les élèves ayant des troubles des apprentissages durables et installés (dyslexie,...) Il permet des aménagements pédagogiques et des aménagements du temps scolaire pour des prises en charges extérieures.

Le PPS, (Projet Personnalisé de scolarité) pour des élèves ayant des difficultés reconnus par la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées). Il permet des aménagements de la scolarité (Matériel, AESH (accompagnant d'élèves en situation de handicap)). Une AESH intervient sur l'école pour 3 élèves.

APC : Les Activités Pédagogiques Complémentaires sont mises en place par les enseignantes après recueil de l'autorisation des parents. Les APC ont lieu le lundi 16h30 à 17h30 et parfois le jeudi de 16h30 à 17h30, avec Mme Deniau pour la classe de CE2-CM1 et Mme Métro pour les CE1. Les enseignantes peuvent intervenir dans d'autres niveaux que le leur.

LSU (Livret Scolaire Unique) : Le livret scolaire unique de l'école et du collège est un outil simple et précis pour rendre compte aux parents des acquis et des progrès de leurs enfants. Le LSU est utilisé par toutes les classes d'élémentaire. Les bilans sont imprimés et transmis aux parents pour signature à chaque trimestre. Ils sont également consultables sur le site EDUCONNECT. En maternelle, il y a un livret scolaire transmis aux familles deux fois par an en février et en juin.

-Sécurité : exercice d'évacuation, PPMS

Conformément à la réglementation, un exercice d'évacuation a eu lieu le jeudi 12 septembre 2024 en présence de Cyrille Ménager (pompier à Sassay). Les élèves et le personnel ont été prévenus. L'alarme a été déclenchée à la cantine et tout

s'est bien passé. Un deuxième exercice d'évacuation aura lieu en mars.

Les élèves de maternelle se regroupent dans leur cour et les élèves d'élémentaire sur la partie en herbe synthétique.

Le personnel de cantine participe également à cet exercice. Un second exercice aura lieu dans l'année.

Le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) a été actualisé. Comme chaque année, nous devons faire 2 exercices d'entraînement : un « attentat/intrusion » (PPMS AI) et un de risque majeur (PPMS RM).

Pour le PPMS RM, il s'agit de simuler une situation de confinement suite à un risque majeur tel que tempête, risque chimique ... Pour le PPMS AI, les consignes sont en priorité de s'échapper, ou de se cacher.

Un exercice PPMS AI a eu lieu jeudi 10 octobre en présence de Cyrille Ménager. Le scénario était « Sac suspect devant l'école » entraînant un confinement pour protéger les élèves. L'exercice s'est bien passé.

L'exercice PPMS RM aura lieu au niveau départemental et sera organisé conjointement avec DSDEN et la Préfecture (avant le 7 février 2025).

Le DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) et le RSST (Registre Santé et Sécurité au Travail) sont présents à l'école.

-Bilan Mairie

Comme chaque année, la municipalité offre des dictionnaires aux élèves de CE2. Les dictionnaires leur appartiennent, ils apprennent à l'utiliser en classe jusqu'en CM2 puis ils leur sont remis pour l'entrée en sixième. Les dictionnaires ont été remis devant les parents à l'occasion de la rentrée.

La Mairie va utiliser l'espace numérique de travail PrimOT pour communiquer avec les familles.

Nous communiquons régulièrement avec la mairie pour régler des problèmes divers, répondre à des questions, gérer les petits travaux.

Un nouveau règlement concernant la garderie sera donné aux parents (décharges de responsabilité).

-Questions des parents

Pas de question

Séance levée à 20h

Secrétaire : Mme Levant

Présidente : Mme Lépine

Prochain conseil d'école : jeudi 20 mars 2025